Rapport de la Réglementation NIS

Directive Network and Information System Security

Version 1 du 19 mars 2019

La directive européenne adapté par le Parlement européen et le Conseil de l'UE en Juillet 2016. L'ordre européen mis en vigueur en Sept 2016 en France

Sommaire

I.	Les enjeux	3
II.	Le lien avec la cybersécurité	3
III.	Les entreprises concernées	3
X	Annexe	

I. Les enjeux

La directive NIS (Network and Information Security) est pour assurer un niveau élevé de sécurité des réseaux et des systèmes d'information de l'Union Européenne.

La directive européenne NIS repond à 4 enjeux majeurs:

- Gouvernance: sur le renforcement des capacités nationales de cybersécurité des États membres.
- Coopération: entre les États membres sur les aspects politiques et opérationnels de la cybersécurité.
- Cybersécurité des OSE:
- Cybersécurité des FSN: C'est-à-dire essentiellement des entreprises de Cloud et de Moteurs de recherche ou des Markets Places faisant plus de 10 millions de CA ou employant au moins 50 salariés.

II. Le lien avec la cybersécurité

III. Les entreprises concernées

Les entreprises concernées sont les Opérateurs de Services Essentiels qui fournissent évidemment un service essentiel et auxquels s'appliquent les mesures de sécurité, définies par le dernier arrêté d'application.

IV. Que faut-il pour OSEs

- Fournir un service essentiel dont l'interruption aurait un impact significatif sur le fonctionnement de l'économie ou de la société.
- Devoir désigner un représentant auprès de ANSSI.
- Devoir garantir un socle mininal de cybersécurité.
- Devoir notifier à l'ANSSI les incidents de sécurité servenus sur leurs systèmes.

V. Le lien avec ANSSI

122 OSEs ont été qualifiés par la directive NIS le 9 novembre 2018. L'ANSSI accompagne les OSEs dans la mise en œuvre d'un dispositif de cybersécurité pour assurer leur protection (règles de sécurité, déclarations des incidents, etc).

X. Annexe

- OSE: Opérateurs de Services Essentiels
- SIE: Systèmes d'Information Essentiels
- FSN: Fournisseur de Service Numérique

https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/reglementation/directive-nis/